

10 ANNEES DE PROTECTION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS

Lundi 28 février 2005, Lucien Lux, ministre de l'Environnement luxembourgeois et président en exercice du Conseil Environnement de l'Union européenne a accueilli une délégation officielle du Secrétariat de l'[Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie \(AEWA\)](#).

Le ministre Lucien Lux a félicité le Secrétaire exécutif de l'accord, Monsieur Bert Lenten, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'AEWA, qui coïncide avec la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne.

Monsieur Lenten annonça la première [Journée officielle des Oiseaux d'Eau Migrateurs](#) qui aura lieu le 9 et 10 avril 2005. « La nouvelle journée de commémoration visera la sensibilisation du grand public et des autorités nationales à l'importance d'actions de protection des chemins migrateurs au niveau local et national. Le Secrétariat invite le public, les institutions gouvernementales et non gouvernementales à joindre les festivités, et encourage les communautés locales à organiser des événements et des actions marquant la journée des oiseaux d'eau migrateurs. A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs (AEWA), tous les états de l'aire de répartition sont appelés à ratifier l'accord. »

Le Secrétaire exécutif de l'accord a remercié la Présidence luxembourgeoise d'avoir lancé la discussion sur la « Proposition de Décision du Conseil relative à la conclusion par la Communauté européenne de l'Accord » et du support qu'elle y a apporté dans le contexte du Groupe Environnement. « Le débat est bien lancé et fait de bons progrès. »

Le Secrétaire exécutif de l'Accord a félicité le ministre de l'Environnement Lucien Lux pour son engagement particulier. En effet, le Luxembourg, qui vient de ratifier l'Accord en 2003, a supporté tous les frais pour la publication de la nouvelle édition de différents matériaux de sensibilisation pour la protection des oiseaux migrateurs, en l'occurrence :

- à destination du grand public: des affiches, des autocollants et pins avec le nouveau logo et des autocollants avec des espèces migratrices.

- un guide d'accèsion et un CD-ROM contenant des documents de référence destinés aux autorités des pays de l'aire de répartition qui n'ont pas encore ratifié l'Accord.

Le matériel en question peut être consulté sur le [site web](#) et demandé auprès du Secrétariat (AEWA@unep.de). Pour le Luxembourg, prière de contacter le [Ministère de l'Environnement](#)